



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 15355

## Texte de la question

M Pierre Lagorce rappelle à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, la demande que la conférence des évêques catholiques en Afrique du Sud et le conseil des Eglises sud-africaines ont adressée au gouvernement sud-africain pour lever l'état d'urgence imposé depuis 1965, levé trois mois, puis de nouveau rétabli le 16 juin 1986, afin de faire cesser les arrestations arbitraires ainsi que les détentions sans procès, souvent accompagnées de mauvais traitements et tortures, en particulier pour les mineurs, dus à son application. Il lui demande s'il estime pouvoir appuyer cette démarche auprès du gouvernement sud-africain.

## Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cessé d'oeuvrer en vue du démantèlement du système intolérable de l'apartheid, en dénonçant les violations des droits de l'homme qu'un tel système provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la détention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la sécurité, de personnes suspectées de s'opposer à l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infligés même à des enfants incarcérés pour avoir simplement revendiqué le droit de vivre dans des conditions décentes ; qu'il s'agisse enfin d'assassinats dont les auteurs ne courent guère de risques. La France a, en particulier, demandé qu'une démarche soit effectuée par les Douze, pour obtenir que l'état d'urgence imposé depuis 1985 soit aboli. Cette démarche a été faite le 20 avril. Il convient également de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement français ne relâchera pas ses efforts, à titre bilatéral, ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorités mettent enfin en place les conditions propres à favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la société sud-africaine. La libération de tous les prisonniers politiques et la levée de l'état d'urgence constituent, à ses yeux, des préalables indispensables à l'instauration de réelles négociations entre les autorités de Pretoria et les représentants véritables des diverses communautés de ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Lagorce Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15355

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juillet 1989, page 2974